

## Activité n° 6 : Sécurité routière

<b>Finalités</b>	
Finalité 1	Gestion des professions réglementées (Taxis, VTC, fourrières, auto-écoles, dépanneurs autoroutiers, centres de sensibilisation à la sécurité routière etc.)
Finalité 2	Police administrative (suspension du permis de conduire, commissions médicales, récupération de points etc.)
Finalité 3	Accidentologie
<b>Bases de licéité</b>	
RGPD	OUI Article 6 1 (e)
Titre III LIL (police-justice)	Non
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non
<b>Fondements juridiques</b>	
	Décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements
<b>Catégories de personnes concernées</b>	
	Gérants d'entreprises
	Chauffeurs professionnels
	Professionnels de santé
	Automobilistes particuliers
	Membres d'associations
<b>Catégories de données traitées</b>	
	Données d'identification, coordonnées, justificatifs...
	Informations d'ordre économique et financiers

	Données concernant des infractions et des condamnations
	Données dites sensibles : santé
	Eléments relatifs à la vie personnelle
	Eléments relatifs à la vie professionnelle
<b>Catégories de destinataires</b>	
	Service en charge de la sécurité routière
	Forces de l'ordre
	Agents du Conseil départemental
	Autorités judiciaires
	Personnels de la chambre de métiers et de l'artisanat
<b>Existence de transferts de données hors UE</b>	
	Non
<b>Durée de conservation prévue</b>	
	<p>-permis de conduire :</p> <p>-suspensions : 5 ans</p> <p>-décisions judiciaires : 5 ans</p> <p>-annulation : toujours</p> <p>-visites médicales : 5 ans</p> <p>TAXIS- VTC : dossiers individuels : 50 ans- lettre B et T</p> <p>Fourrières : 5 ans A/C de la fermeture</p> <p>- dépannage sur autoroutes et voies express : 5 ans A/C de la radiation</p>
<b>Mesures de sécurité</b>	
	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique Générale de Sécurité Numérique du MIOM.
<b>Date de dernière mise à jour</b>	02/01/2024

